

Les inscriptions aux stages, comment ça marche ?

Pour vous inscrire à un stage, l'ADEC 56 vous invite à

1- Remplir le formulaire en ligne en lien sur les pages qui présentent le parcours de votre choix.

(Si vous préférez le papier, vous pouvez remplir le formulaire papier et le retourner par voie postale).

2- Remettre votre règlement

- par virement
- par chèque
- en liquide ou chèque auprès des animateurs de la Théâtrothèque
- en chèque vacances

L'ADEC 56 vous propose des facilités de paiement : il vous suffit de faire parvenir votre règlement en plusieurs chèques **annotés** des dates d'encaissement

Attention :

1- Les inscriptions sont valides à réception du règlement. Les règlements sont encaissés 4 semaines avant le stage.

2- En cas d'annulation d'une inscription réglée :

- **4 semaines avant le stage**, l'ADEC 56 rembourse 80 % de son montant (hors adhésion).
- **3 semaines avant le stage**, l'ADEC 56 n'est plus en mesure de vous rembourser, exception faite des cas de force majeure (sur justificatif) – remboursement 80 % du règlement (hors adhésion).

Si vous souhaitez **annuler votre inscription**, nous vous remercions de nous **envoyer un mail à inscription@adec56.org** Vous nous éviterez ainsi des relances inutiles.

3- Si le nombre d'inscriptions réglées est en dessous du seuil minimum défini (selon le stage), 4 semaines auparavant, l'ADEC 56 se réserve le droit d'annuler la session. Le stage vous sera alors remboursé. Le montant pourra aussi être reporté sur un autre stage de votre choix.

Décision du Conseil d'Administration de l'ADEC 56 du 15 septembre 2017.